



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PLU

Question écrite n° 75412

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann interroge M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les nouvelles règles de modification des PLU. Elle souhaiterait notamment qu'il lui confirme si, à la lecture de l'article L. 123-13, 8e alinéa du code de l'urbanisme, la loi SRU introduit, en matière de modification d'un POS, une obligation de notification aux personnes publiques (qui n'existait pas dans la procédure précédente). Dans l'affirmative, elle lui demande si cette exigence s'applique également aux PLU en fin de modification ou qui auraient été approuvés après le 1er avril 2001, sans que cette notification n'ait été effectuée.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75412

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1967